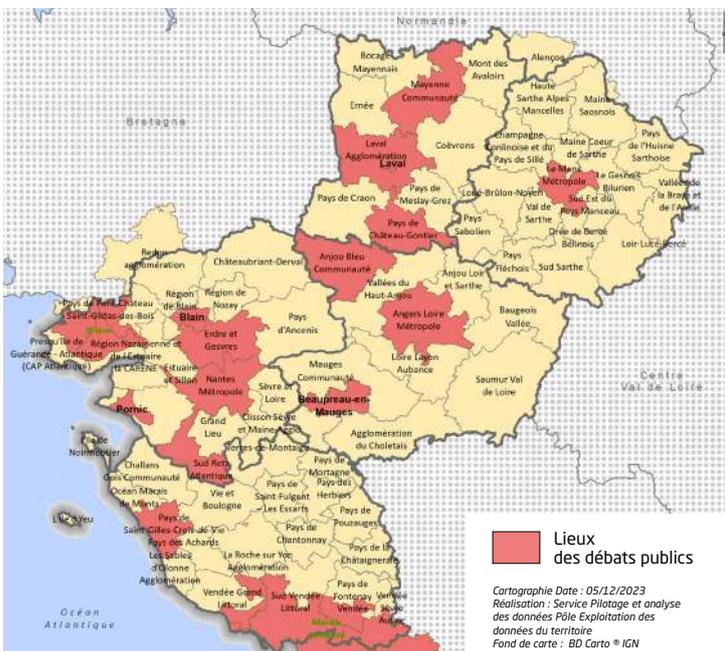




L'ARBRE, POU MON DE NOS VIES LIGÉRIENNES Un enjeu partagé Vol.2

L'étude de 2022 « L'Arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager » porte en son titre la motivation même des rencontres du CESER avec 2500 ligériens sur 17 EPCI* regroupant 300 communes. Les arbres et les haies étant essentiels pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, cet enjeu devait être partagé et débattu dans les territoires. Le volume 2 « L'Arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu partagé », issu des territoires, confirme les premières intuitions et le travail initial du CESER. Il enrichit également ses connaissances grâce à de nouvelles observations et expertises.

CARTOGRAPHIE DES DÉBATS PUBLICS MENÉS PAR LE CESER EN PAYS DE LA LOIRE



XAVIER DE LA BRETESCHE,
Rapporteur au nom de la
commission « Aménagement
des territoires - Cadre de vie »

Une approche novatrice et inédite pour le CESER, s'appuyant sur la tenue de 17 débats publics

L'arbre est un facteur important de différents processus environnementaux tels que le ralentissement du cycle de l'eau, la séquestration du carbone disponible dans l'air, la reconquête de la biodiversité et la lutte contre les effets du réchauffement climatique.



2 500

PERSONNES PRÉSENTES
aux débats sur les territoires ruraux, urbains, péri-urbain, littoraux, et métropolitains, menés en collaboration avec les intercommunalités, les communes, les parcs naturels (Brière, Marais poitevin) et les conseils de développement.

Ce véritable enjeu a été mis en débat auprès des décideurs publics et de la population. Ces rencontres ont permis aux habitants des territoires de s'approprier la question de l'arbre et de la haie, et au CESER de confronter ses propositions à la réalité vécue.

À la lumière de toutes les analyses et recommandations issues des échanges nombreux et de qualité, repris in extenso dans cette contribution, le CESER a produit auprès du Conseil Régional une réflexion collective, constituant un véritable levier d'actions pour enrichir la mise en œuvre de ses politiques publiques liées à la biodiversité dans sa globalité.



1. GRANDS SUJETS ABORDÉS DANS L'ENSEMBLE DES DÉBATS

La préservation des haies

La préservation et la plantation des haies sont une préoccupation unanime des habitants, des élus et des autres acteurs des territoires.

« La question autour de l'arbre et de l'intérêt de la haie monte vraiment en puissance. Il y a un souhait de se structurer à notre échelle. Comment construire les choses pour pouvoir mettre en ordre de marche une réelle évolution ? Oui, il y a encore beaucoup à faire, on se sent démuné, mais il y a beaucoup d'idées, beaucoup d'envies. »

— Élu du syndicat de bassin du territoire de Mauges Communauté (Maine-et-Loire)

Du point de vue du CESER, la systématisation d'un plan de gestion durable des haies passerait par deux exigences : retravailler l'économie circulaire autour de la haie bocagère et demander une protection de la haie en tant que site classé.

L'aménagement du territoire, un devoir de préservation

L'arbre et la haie sont au cœur des questions d'aménagement que ce soit en milieu rural ou péri-urbain et urbain. Les EPCI ont été identifiés comme l'échelon le plus apte à mener les interventions, en prenant appui sur les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Cela conforte la pertinence de la préconisation émise par le CESER en 2022 : impulser et coordonner la mise en place d'une démarche collective à l'échelle des EPCI et des syndicats de bassin versant sous la forme d'un lieu ressources « Arbre et Haie ».

Sensibilisation, acculturation et connaissance... Un des enjeux de notre démarche participative

Les propositions du CESER concernant la mise en place d'un barème de l'arbre et d'un inventaire cartographique complet ont été plébiscitées et considérées comme incontournables pour s'approprier les enjeux autour de l'arbre.

« La Sauvegarde de l'Anjou a mis en place une application mobile qui permet de recenser les arbres. C'est le fruit d'un travail réalisé avec les Angevins et de nombreux échanges avec l'agglomération et la municipalité pour répertorier et incorporer plus de 500 arbres au sein du PLU, alors qu'il n'y avait qu'une centaine auparavant ».

— Habitant d'Angers

Le volet financier et économique sans lequel aucune politique ambitieuse ne peut être menée

Les territoires ont adopté la préconisation du CESER concernant la création d'un guichet unique dédié aux aides financières régionales. Par ailleurs, d'autres propositions ont été émises : soutien des collectivités à la filière économique « bois » en accélérant la mise en place de chaudières bois, mise en place d'un marché carbone et de compensation carbone afin de garantir la qualité de la haie, développement et soutien à l'installation des jeunes agriculteurs en les sensibilisant à la nécessité de l'entretien des haies.

2. ET LA RÉGION DANS TOUT CELA...

Le cycle de l'eau et l'arbre

L'eau verte correspond à l'eau contenue dans les sols, utilisable par les cultures, les arbres, les haies, contrairement à l'eau bleue, eau des rivières et des nappes, utilisable par l'homme. Recréer de l'eau verte est possible en améliorant les capacités de stockage des sols et notamment en boisant les têtes de bassins versants. Aussi, pour le CESER tous les plans et schémas régionaux de gestion de l'eau doivent aborder la question de l'aménagement boisé du bassin versant pour s'assurer de la cohérence du grand cycle de l'eau et de l'entièreté de ses compartiments (eau verte, eau bleue, eaux de surface, eaux souterraines etc.).



Une nécessaire offre de formation à la hauteur des enjeux

L'offre de formation post bac correspond aux besoins du territoire mais elle n'anticipe pas suffisamment les besoins futurs. En termes de formation initiale, le CESER sollicite la Région pour demander à la DRAAF de faire évoluer la carte des formations en ouvrant au moins une filière de formation : Capa et Bac Pro travaux forestiers, préparés uniquement en Sarthe. L'offre de formation continue quant à elle ne répond pas à tous les besoins comme la collecte

des graines, les plantations, la gestion de l'existant, la valorisation, l'utilisation des matériaux... Si la Région veut être exemplaire dans ce domaine, elle doit octroyer plus de moyens financiers pour que des organismes de formation, sur l'ensemble du territoire, proposent plus de spécialités et de qualifications notamment pour les postes de techniciens.

L'agriculture largement concernée

En milieu agricole, la haie reste majoritairement perçue comme une charge (entretien) et une gêne sans en percevoir les bénéfices. Pour le CESER, **le défi est donc de passer d'une logique de contrainte à une logique d'adhésion soutenant les bonnes pratiques**. Il réaffirme auprès de la Région l'enjeu essentiel que représente l'agriculture, et la nécessité de faire évoluer ses pratiques, pour faire face au dérèglement climatique, pour préserver la biodiversité, la qualité de l'air, la qualité paysagère, et permettre la reconquête de la qualité des sols et de l'eau au travers des haies tout en assurant l'équilibre économique des exploitations.



Des propositions spécifiques

Structurer une filière bois énergie pour valoriser le bois bocage

Le CESER propose que les nouveaux équipements notamment publics, initiés par les collectivités, prennent en compte la valorisation du bois bocage. Les territoires doivent donc étudier le potentiel de bois disponible sur leur territoire, mettre en place des structures de chaufferie collective en adéquation avec l'offre, encourager les plans de gestion durable des haies et aider à la structuration de chantiers clé en main.

Impulser auprès des collectivités un plan régional de revégétalisation des cours d'école

La Région mène dans les lycées des projets pour désimperméabiliser et revégétaliser une partie des cours avec la plantation d'arbres natifs. Elle pourrait dans le cadre de contractualisation avec les territoires inciter les collectivités locales à faire de même, lors de réaménagement de l'existant ou de nouvelles opérations.

Action régionale de simplification pour mettre en place des initiatives de plantation de micro-forêts urbaines

Le CESER incite la Région à proposer des outils pour aider les collectivités et les entreprises à mettre en place des initiatives de plantation de micro-forêts urbaines, qu'il s'agisse de partenariats à construire, de recherche de financements toutes collectivités confondues y compris européens, ou encore avec des entreprises qui veulent compenser, voire avec des financements citoyens.

3. DES NOUVEAUX ENJEUX

La fibre

La volonté de l'ensemble des territoires de consolider leur taux de couverture numérique, les a amenés à privilégier la mise en place aérienne de câbles. Le CESER, s'il ne remet pas en cause cette volonté, alerte sur les conséquences environnementales et financières pour les propriétaires des terrains qui supportent le coût de l'élagage des haies et la responsabilité en cas de chute des arbres. C'est pourquoi, **le CESER demande que l'enfouissement soit la règle le long du système bocager et forestier**. La Région doit peser de tout son poids politique en lien avec l'État pour contraindre les opérateurs à enterrer le plus rapidement possible sur la base de conditions économiques acceptables.

Le marché du carbone

Le CESER considère que la mise en place d'un marché régional du carbone et les initiatives en matière de coopératives carbone représentent une opportunité. Cela permettra d'accompagner financièrement un certain nombre de bonnes pratiques, de projets utiles mettant du lien entre les particuliers, les entreprises et les collectivités des territoires. **Le marché local du carbone issu du label** apparaît pertinent sous plusieurs formes, dans la mesure où il est associé à un échange entre un détenteur de crédits carbone via un projet (le vendeur) et un acheteur (le financeur de projet) par une contribution volontaire. L'entreprise ou le particulier qui a participé au financement obtient **des crédits inscrits sur le registre des crédits carbone obtenus** qui sont tenus par la Caisse des dépôts.

« Une entreprise souhaitait compenser localement, environ 50 tonnes de CO2 par an pour leur flotte de véhicules. De mon côté, je souhaitais donner du sens à l'entretien de mes 25 km de haies centenaires. Nous nous sommes mis en relation avec l'association Solena qui fait le lien entre des personnes ayant du crédit carbone et des entreprises qui souhaitent faire de la compensation. Cela a permis à cette entreprise de témoigner de son action dans le cadre de sa politique RSE et l'argent que j'ai touché (93 € nets la tonne) m'a permis de planter de nouvelles haies ».

— Agriculteur à Evron (Mayenne)





Une échelle globale

Quelques entreprises européennes recherchent des exploitations volontaires, en France notamment. Le CESER émet quelques **points de vigilance** : un prix du crédit carbone n'est pas le même d'un projet à l'autre. Le marché du carbone volontaire doit servir à financer des projets de réduction ou séquestration du carbone en allant au-delà du cadre réglementaire et en permettant d'atteindre la neutralité carbone. De plus, il est important de **ne pas sous-estimer le local et la proximité** car les initiatives de crédit carbone participent d'un projet de territoire et concernent l'ensemble des acteurs locaux et des populations. Dans cet esprit, **il est indispensable que la Région**, qui réfléchit à la mise en place d'un marché carbone, **crée les conditions avec un dispositif s'inspirant de la Sem croissance verte**. Le CESER préconise par ailleurs que le marché régional du carbone mis en place soit également associé à la réalisation d'une trame bocagère nouvelle, mais aussi à l'entretien et à la conservation de l'existant.

Maintenir et développer l'arbre en ville

C'est l'un des enjeux notamment des agglomérations et des territoires qui se développent en termes d'urbanisme, de démographie, d'économie... Pour le CESER, les objectifs de végétalisation et d'insertion doivent être inscrits dans les PLUi et OAP⁽¹⁾ et dans les projets d'aménagement de ZAC⁽²⁾. La Région n'a pas en soi de compétences sur l'aménagement des territoires, mais elle dispose de différents outils pour peser auprès des collectivités : le SRADDET⁽³⁾ avec la ZAN⁽⁴⁾, les contrats de territoires, le Plan Régional Des Haies.

⁽¹⁾ Orientations d'Aménagement et de Programmation / ⁽²⁾ Zone d'Activité Concertée / ⁽³⁾ Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires / ⁽⁴⁾ Zéro Artificialisation Nette

Lire l'intégralité du rapport
« L'ARBRE, POUMON DE NOS VIES LIGÉRIENNES
UN ENJEU PARTAGÉ VOL.2 »
sur www.ceser.paysdelaloire.fr
ou en scannant le QR CODE



JACQUES BROUSSEAU,
Président de la commission
« Aménagement des territoires -
Cadre de vie », 2018 - 2023

L'arbre et la haie, un enjeu majeur partagé

Lors de nos débats publics, le CESER a mis en avant les avantages connexes du système bocager, tout en reconnaissant sa moindre importance en milieu urbain. La trame bocagère ralentit le cycle de l'eau, réduit l'érosion des sols, crée des îlots de fraîcheur, stabilise et réhabilite la biodiversité. Ces quatre effets majeurs, associés à d'autres, opèrent également en milieu urbain, sous une forme différente.

Les débats ont clairement montré que les collectivités et les Ligériens attachent une grande importance à l'arbre, qu'ils le considèrent du point de vue technique, philosophique ou sociétal. Dans tous les cas, le sujet est considéré comme essentiel.

En zone rurale, le secteur agricole prend conscience des enjeux, tout en exprimant des inquiétudes quant à la responsabilité qui pèse sur ses épaules pour des avantages dont l'ensemble de la société bénéficiera.

En ville, il existe des disparités significatives entre les exigences en matière d'espaces publics et les pratiques observées chez les particuliers. Tout cela démontre que la pédagogie, l'éducation et la formation, à tous les niveaux, doivent être renforcées, dès le plus jeune âge.